

# Fientes de pigeons et risques d'infection en milieu de travail au Québec

## problématique et mesures de prévention

par Stella Hiller

Pendant l'été 1999, un ingénieur en santé et sécurité de l'environnement de la CSN a contracté une pneumonie après avoir inspecté, dans une école quelques conduits de ventilation souillés par des fientes, des débris organiques et des cadavres d'oiseaux. Quelques semaines plus tard, sa pneumonie s'est compliquée d'un coma qui a duré deux mois et demi. On a pu prouver que l'agent étiologique de cette pneumonie était *Histoplasma capsulatum*<sup>1</sup>.

**D**EPUIS LONGTEMPS, différentes espèces d'oiseaux ont été incriminées dans l'épidémiologie de certaines maladies humaines et animales soit à titre de disséminateurs, soit à titre d'amplificateurs de maladies<sup>2</sup>.

Avec les années, nous pouvons constater dans certaines grandes villes du Québec, comme ailleurs dans le monde, que les pigeons bisets, en particulier, sont de plus en plus nombreux et envahissants. Selon les études publiées<sup>3</sup>, la nourriture et les sites de nidification disponibles seraient les principaux facteurs pouvant expliquer la taille des populations de pigeons et leur accroissement. D'autres facteurs, comme l'absence de prédateurs et une situation favorable (conférée par la loi)\*, encouragent aussi leur prolifération. Nourrir les oiseaux serait aussi un facteur non négligeable.

### Un problème sanitaire ?

La présence des pigeons en grand nombre entraîne le problème d'accumulation parfois considérables d'excréments qu'il faut enlever, tôt ou tard. Les travaux de nettoyage de ces accumulations peuvent entraîner des risques pour la santé des travailleurs qui doivent les effectuer, sur-

tout si aucune mesure préventive n'est prise à cet égard.

À titre d'exemple, mentionnons qu'en octobre 1999, plusieurs travailleurs à l'emploi d'une entreprise québécoise du secteur de la construction ont contracté une pneumonie, s'accompagnant, chez deux d'entre eux, de troubles respiratoires graves. Dans les cultures de leurs sécrétions bronchiques la présence d'*H. capsulatum* a été démontrée. Ces travailleurs y avaient été exposés, lors du nettoyage des accumulations d'excréments de pigeons sur un pont de l'île de Montréal sans qu'aucune mesure de protection individuelle particulière n'ait été prise.

À la suite de cette dernière éclosion, l'information est diffusée depuis 2000-2001 aux intervenants en santé et en sécurité au travail de tous les CLSC de la province, aux inspecteurs de la CSST et du ministère des Transports du Québec et à de nombreux entrepreneurs en construction. La Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre a, par ailleurs, publié en août 2001 une monographie décrivant tous les aspects de cette problématique en milieu de travail<sup>4</sup>.

\* Loi provinciale sur la conservation et la mise en valeur de la faune, art. 26 et 67 (Loi C-61.1) : celle-ci recommande des mesures d'éloignement plutôt que la destruction des œufs, des nids ou des pigeons lorsque surviennent des problèmes causés par les salissures ou la détérioration de structures. En vertu de ces recommandations, on ne fait que déplacer les pigeons ailleurs, souvent à proximité du site évacué.

La D<sup>e</sup> Stella Hiller, omnipraticienne, exerce au CLSC des Faubourgs, à Montréal, dans le cadre du programme de santé et de sécurité au travail.

De plus en plus de travailleurs du secteur de la construction et d'autres secteurs d'activités sont exposés à des poussières résultant de l'accumulation de fientes de pigeons, de même qu'au contact direct avec les fientes, les oiseaux, leur bec, leurs plumes et leurs pattes potentiellement infectés. Des infections respiratoires, intestinales, cutanées et autres sont susceptibles de survenir à la suite d'une exposition, en l'absence de mesures de protection efficaces.

### Agents infectieux le plus souvent en cause

Les oiseaux peuvent transmettre à l'homme des infections fongiques, soit par la dissémination dans le milieu des micro-organismes présents dans leur tube digestif (*Cryptococcus neoformans*, *Candida*), soit par la prolifération des champignons déjà présents au sol (*C. neoformans*, *H. capsulatum*) par propagation ou par aérosolisation des spores (*Aspergillus*, *H. capsulatum*<sup>2</sup>). D'autres oiseaux, goélands, mouettes, étourneaux, etc., sont aussi porteurs d'agents infectieux<sup>2</sup>.

Les infections auxquelles risque de s'exposer un travailleur en bonne santé sont des infections respiratoires et autres, dues à des champignons microscopiques (histoplasmosse, aspergillose) ou à des bactéries (psittacose), et des gastro-entérites dues à des bactéries, comme la salmonellose ou la campylobactériose. Toutefois, trois études européennes ont démontré que les souches de *Salmonella* portées par le pigeon de ville sont peu ou pas pathogènes chez l'homme (ce serait l'inverse dans le cas du goéland)<sup>2</sup>. Les infections causées par des virus excrétés par les pigeons sont plutôt rares ou bénignes (virus de Newcastle, causant une grippe légère). D'autres microbes, tels des parasites, comme deux espèces de tiques infestant le pigeon (*Argas reflexus* et *Ornithodoros coniceps*), peuvent contaminer les sites colonisés par ces oiseaux et, de là, infecter des travailleurs chargés, par exemple, de la rénovation de greniers<sup>4</sup>.

### Travailleurs à risque

Les principaux travailleurs pouvant être exposés sont :

- les employés de compagnies d'extermination (gestion parasitaire) ;
- de nombreux ouvriers du secteur de la construction affectés à la réfection de ponts, viaducs, tunnels, toitures, ou à des travaux de terrassement, de ravalement de façades, de démolition, de rénovation de bâtiments désaffectés ou semi-ouverts, etc. ;

- les travailleurs d'entreprises d'installation ou d'entretien de systèmes de climatisation<sup>5</sup> et de méga-panneaux publicitaires, de nettoyage de cheminées, etc. ;
- les fermiers et les éleveurs de pigeons ;
- tout autre travailleur exposé à l'inhalation de poussières produites par des fientes de pigeons desséchées ou au contact direct de leur peau ou muqueuses avec des fientes fraîches.

### Mode de contamination

La contamination dépend de plusieurs facteurs, dont l'intensité et la durée de l'exposition, l'activité du travailleur, l'endroit où les fientes sont déposées et le temps écoulé depuis qu'elles s'accumulent. Par exemple, les fientes fraîches et les fientes plus anciennes, desséchées, n'ont pas le même potentiel infectieux : l'acidité des fientes fraîchement déposées prévient la prolifération des spores présentes au sol pendant deux ou trois ans. Par contre, les bactéries, les virus et les parasites excrétés par les pigeons peuvent survivre et se multiplier dans ce milieu acide<sup>6</sup>.

La contamination se fait principalement par les voies respiratoires et par la voie digestive (contamination mains-bouche, soit directement, faute d'hygiène, soit par de l'eau ou des aliments contaminés). Il pourrait aussi arriver que des infections se développent à la suite de contacts cutanéomuqueux (infection secondaire d'une plaie non protégée ou infection par un champignon de type *Candida albicans*, responsable de la moniliase buccale, génitale ou cutanée).

### Traitement


Le traitement sera choisi en fonction de l'agent pathogène dont la présence est prouvée ou suspectée. Par exemple, dans le cas d'une histoplasmosse symptomatique chez un travailleur présentant un syndrome grippal, aucun traitement n'est nécessaire, si les symptômes diminuent ou disparaissent en deux à quatre semaines. Par contre, un traitement par un antifongique sera amorcé si des symptômes respiratoires persistent ou s'ils sont graves, ou si d'autres atteintes systémiques sont diagnostiquées (forme aiguë ou chronique disséminée).

### Mesures préventives

Ces mesures comprennent, en premier lieu, les mesures générales de décontamination d'un site et les mesures de protection individuelle des travailleurs exposés. Ces mesures ont été publiées<sup>4</sup> et un protocole de l'enlèvement sans risque des fientes de pigeons a été rédigé<sup>7</sup>. Après le nettoyage

d'un site souillé, il faudra mettre en place des mesures visant à empêcher les pigeons de se réinstaller<sup>2,6</sup>.

De plus, lorsqu'une de ces infections est diagnostiquée chez un travailleur à la suite d'une exposition professionnelle, une équipe de santé au travail devrait effectuer une évaluation des conditions qui prévalent dans le milieu, afin d'éviter d'autres contaminations grâce à la prise de mesures préventives lors de travaux sur un site infesté par des fientes ou lors de son nettoyage.

**L**ES POPULATIONS DE PIGEONS urbains exposent plusieurs groupes de travailleurs à un risque d'infection. Parallèlement à la diffusion d'informations dans les milieux de travail sur les risques pour la santé et les mesures de prévention lors d'une exposition, il faudrait entreprendre des démarches concertées pour évaluer les nuisances réelles engendrées (inventaire des populations, des sites de nidification et de la nourriture) et les méthodes de contrôle et de réduction des populations de pigeons, en tenant compte des expériences du passé et des résultats obtenus dans d'autres circonstances similaires. 

## Bibliographie

1. Laurin L. *Quand les pigeons portent la mort*. Nouvelles CSC, 28 octobre 2000; 481 : 3 p. disponible : [www.csn.qc.ca/NouvCSN/NCSN481/Samak481.html](http://www.csn.qc.ca/NouvCSN/NCSN481/Samak481.html)
2. Guiguen C, Camin AM. Le rôle des oiseaux en pathologie humaine. Dans : Philippe Clergeau, coordonnateur. *Oiseaux à risques en ville et en campagne*. Paris : INRA; 1997 ; 234.
3. Loose D. Problèmes posés par les pigeons bisets en milieu urbain : vers une nouvelle approche ? et Le concept de gestion intégrée appliqué aux oiseaux. Dans : Philippe Clergeau, coordonnateur. *Oiseaux à risques en ville et en campagne*. Paris : INRA, 1997 ; 345-61 et 361-74.
4. Blanchard M. *Les risques sanitaires reliés aux déjections de pigeon en milieu de travail au Québec : mesures de prévention*. Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre 2001 ; 89 p.
5. Frenette Y, Patry L. La contamination des systèmes de ventilation par les pigeons. Un risque à la santé méconnu. *Travail et santé*, décembre 2002 ; 18 (4) : 22-6.
6. CDC, 1997 ; Histoplasmosis : Protecting workers at risk. 20 p. Disponible : [www.cdc.gov/niosh/97-146.html](http://www.cdc.gov/niosh/97-146.html)
7. CLSC des Faubourgs. *Protocole pour l'enlèvement sécuritaire des fientes de pigeons*, août 2002. mise à jour septembre 2003 ; 4 p.

**Vous avez des questions ? Veuillez nous les faire parvenir par télécopieur au secrétariat de l'Association des médecins du réseau public en santé au travail du Québec : (418) 666-0684.**



## TOUT OREILLES

TOUT YEUX



**Le programme d'assurance de la FMOQ**, ce sont des protections sur mesure à des taux de groupe avantageux, mais aussi le regard expert et l'écoute attentive d'une équipe de professionnels dédiée au service des médecins et résidents.

- assurance automobile et habitation
- assurances vie, accidents, salaire
- assurance médicaments
- assurance voyage
- assurance juridique



Plus de la moitié des médecins bénéficient des nombreux avantages de ce programme.

Pour obtenir une soumission gratuite, communiquez sans tarder avec un conseiller de l'équipe SANTÉ de Dale-Parizeau LM.



**DALE  
PARIZEAU  
LM**

Cabinet de services financiers

Hull, Jonquière, Montréal  
Québec (Poitras, Lavigueur)  
Sherbrooke (Dunn-Parizeau)

Sans frais, partout au Québec :  
**1 877 807-3756**

[www.dplm.com](http://www.dplm.com)

**Au service des médecins  
omnipraticiens depuis 25 ans.**